

**Référence Marché :** NM2201

**Consultation :** Débroussaillage / Gestion des espèces invasives

**Activité :** Travaux Préparatoires et Terrassements

## **CONTENU DE LA PRESTATION**

La présente fiche marché concerne les travaux de débroussaillage et de gestion des espèces invasives.

- Surface d'intervention : 420 000m<sup>2</sup>

La prestation comprend le débroussaillage, le déboisage, le dessouchage de bois et végétaux. Le prestataire devra broyer, trier et mettre en benne ces déchets afin de les évacuer au travers de filières de valorisation.

Les travaux comprennent également le traitement et l'évacuation des espèces invasives végétales.

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

- Qualification Client (Eiffage Génie Civil) applicable
- Qualification nucléaire : non applicable
- Qualification entreprise : « Qualipaysage » ou équivalent
- Références : des expériences sur des interventions similaires sont un plus

*Le prestataire peut répondre sur tout ou partie du « contenu de la prestation ».*

## **ACCÈS CONSULTATION**

Le Cahier des charges sera accessible sur la plate-forme de consultation d'Eiffage après validation de l'accord de confidentialité et une fois confirmation de l'intérêt pour cette consultation en contactant le référent achats.

## **PLANNING**

La consultation est prévue d'être publiée au printemps 2024 afin de respecter le calendrier suivant :

- Choix fournisseur : T2 - 2024
- Besoins travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2024
- Durée de la prestation : environ 6 mois

## **RÉFÈRENT ACHATS**

- Christophe HOMO
- christophe.homo@eiffage.com
- 06 12 68 32 13

*Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EGC de disposer des retours fournisseurs pour avancer la préparation des travaux, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 – NM2201 afin de se préparer à exécuter les contrats.*